

6.1. PLAN DES DÉLIMITATIONS DE ZONES

1. Paris Terre d'Envol

Echelle 1 : 15 000^{ème}

Projet de PLUI arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024

LECTURE DES NOMS DE ZONES ET DU SYSTEME D'INDICES

Nom de famille de la zone

U1 b

Nom du secteur à laquelle appartient la zone

Indices

A A B E G G

Lettre se rapportant :
- à la règle d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Lettre se rapportant :
- à la règle d'implantation sur les limites séparatives

Lettre se rapportant :
- à la règle de retrait entre deux constructions sur un même terrain

Lettre se rapportant :
- à la règle de pleine terre et de coefficient de biotope le cas échéant

Lettre se rapportant :
- à la hauteur maximum des constructions (en mètres)

Lettre se rapportant :
- à la règle d'emprise au sol

Légende

-  Limite de commune
-  Limite de zone
-  Limite de parcelle
-  B55
- ZONES**
-  U1 : Zone pavillonnaire
-  U2 : Zone de centralité
-  U3 : Zone urbaine moyenne
-  U4 : Zone de bourg et centre ancien
-  U5 : Zone de grande résidence
-  U6 : Zone d'activité économique
-  U7 : Zone d'équipement
-  UP : Zone de projet
-  AU : Zone à urbaniser
-  A : Zone agricole
-  N : Zone naturelle

